

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE dit CdD3

Compte-rendu de réunion de commission 1 « logement » du 21 octobre 2009.

Responsables : Monique Herrmann et Rosine Merlet.

Réunion à 19 h - Salle des Fêtes de Saint Martin.

Présents : Jacques Boucard, Bernard Bordier, Josiane Brun, Jean Desfarges, Monique Herrmann, Rosine Merlet, Patrick Noirez.

Un tour de table est organisé pour entendre chacun sur le sujet qui nous préoccupe.

La réunion se fixe pour objectif de répartir les rendez-vous avec les maires et de faire un canevas d'interview.

On rappelle que le sujet de notre étude sera surtout plutôt axé sur le logement social, intégrant le logement intermédiaire. Néanmoins, nous aborderons la problématique d'une façon plus générale (logements des personnes âgées, logements d'urgence, travailleurs saisonniers, ...) même si ce dernier doit être assuré par les entreprises et les employeurs.

Il est rappelé que la compétence « logement » est du ressort de la CdC , de façon pleine et entière.

PN fait remarquer que seuls les programmes de plus de 10 logements concernent la CdC.

Nous sommes conscients que notre travail va être limité dans la mesure où le projet de la CdC est de faire naître 400 logements sur 6 ans. Que va-t-on pouvoir proposer ??

JB propose que lors des rencontres avec les maires ou les personnes en responsabilité du logement, il soit fait pour chaque territoire un état des lieux, tel que le perçoit l' élu avec lequel on parle.

Il existe en effet selon lui un état des lieux objectif, qui est représenté par les chiffres de l'INSEE et qui peut être différent du ressenti de l' élu. Il faut donc pouvoir déterminer, ce qui pour lui pose problème.

Quels sont les problèmes aigus rencontrés dans sa commune ?

Manque de :

Logements sociaux, intermédiaires ? d'urgence ? accueil de personnes âgées ?

Tranche d'âge des demandeurs ?

Profil des demandeurs.

Eléments de projet

Tout le monde est d'accord que le compte rendu de l'entretien doit être ensuite validé par la personne questionnée et qu'il est indispensable de ne pas aller seul à ce type d'entretien.

On précise également que le SCOT nous met dans le schéma inverse, c'est-à-dire que nous devons pouvoir offrir plus de logements avec moins de zones 1NA. On cite une commune qui bénéficiait de 5 zones et n'en aura plus que 2.

Il est abordé le problème des logements " indignes". Comment faire en sorte que les propriétaires réhabilitent les 600 qui couvriraient l'île de Ré ?

On rappelle aussi que les prêts de l'État ne sont pas les mêmes selon les différents types de logement,

Les logements sociaux neufs peuvent en effet être des logements :

- "très sociaux", financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : logements familiaux ou spécifiques (résidences sociales...)

- "sociaux ordinaires", financés en PLUS (Prêt locatif à Usage Social) ou en PLUS-CD (idem PLUS, mais pour des logements démolis puis reconstruits) : logements familiaux ;

- "sociaux intermédiaires", financés en PLS (Prêt Locatif Social)

Avant de conclure, on reparle du logement d'urgence : suite à incendie ou autre catastrophe, ou suite à séparation familiale, il s'avère nécessaire de reloger rapidement une ou plusieurs personnes. Il nous appartient donc aussi d'évaluer les besoins dans ce domaine.

On convient que les responsables de la commission joignent un modèle de trame d'entretien au compte rendu, que chacun pourra améliorer par retour d'email à Monique qui centralisera.

On répartit les différents rendez-vous à organiser par deux.

Liste des rendez-vous à organiser :

COMMUNAUTE DE COMMUNES : M. BOURGNE : M. Herrmann et R. Merlet

RIVEDOUX : B. Bordier et P. Noirez

LE BOIS PLAGE: B. Bordier et P. Noirez

STE MARIE : B. Bordier et P. Noirez

La FLOTTE : M. Herrmann et R. Merlet (fait à valider)

St MARTIN : M. Herrmann et R. Merlet

ARS : M. Herrmann et R. Merlet

LA COUARDE : M. Herrmann et R. Merlet

LOIX : M. Herrmann et R. Merlet

ST CLEMENT : J. Brun et J. Desfarges

LES PORTES : J. Brun et J. Desfarges

HABITAT 17 :?

ATLANTIC AMENAGEMENT :?

OPAH :?

La séance est levée à 20 heures et le prochain rendez vous se situera avant la mi-décembre en fonction de l'avancement des entretiens.